


**FICHE D'INTERNAT**
**2010-2011**

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Classe fréquentée : .....

Dortoir : ..... Chambre : .....

Coller une  
Photo  
indispensable

NOM et Prénom du (des) responsable(s) légal(aux) : .....

Adresse : .....

N° de téléphone du domicile : .../.../.../.../...

N° de téléphone du portable du responsable : .../.../.../.../...

**RAPPEL DU REGLEMENT DE L'INTERNAT**

*Les familles sont tenues de désigner un ou deux correspondants susceptibles de prendre l'élève en charge ou d'intervenir en cas d'urgence et d'absence des parents.*

*Si la famille ne peut trouver un correspondant habitant AMIENS, il est souhaitable que la personne désignée soit un membre proche de l'élève, susceptible d'être jointe par téléphone et pouvant disposer d'une voiture.*

**CORRESPONDANT OBLIGATOIRE**

(conditionne l'inscription à l'internat)

Je soussigné(e),

NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

Adresse complète : .....

Téléphone du domicile : .../.../.../.../... (indispensable)

Téléphone du portable : .../.../.../.../... (indispensable)

déclare accepter d'être, à la demande des parents, correspondant de l'élève nommé ci-contre.

En conséquence, je m'engage, en cas d'absence des parents, à venir le chercher au lycée en cas de besoin et à, éventuellement, l'héberger.

A ....., Le .....

Signature du correspondant

Signature des responsables légaux

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours d'année doit nous être communiqué.

T.S.V.P.



## AUTORISATIONS DE SORTIE

Les autorisations de sortie accordées sont valables pour l'année scolaire mais peuvent être modifiées par lettre adressée aux Conseillers Principaux d'Education.

### **\*barrer la mention inutile**

1 – Une sortie mensuelle (après le repas du soir jusqu'à 23 h 30) sans accompagnement dont la date est fixée par l'administration.

OUI    NON \*

*Une confirmation vous sera demandée à chaque sortie.*

2 – Retour en famille autorisé en cas de suppression de cours au moins égal à une journée, sous réserve de prévenir le CPE de son départ.

OUI    NON \*

3 – Retour en famille autorisé en cas de vacances exceptionnelles de la surveillance des dortoirs (grève des MI) ne permettant pas d'assurer normalement la sécurité ou de problème technique exceptionnel (panne de chauffage...).

OUI    NON \*

4 – Sortie entre la fin des cours de l'après-midi (17 h 30 pour le LP et 18 heures pour le lycée) et le début du repas du soir (18 h 30 pour le LP et 18 h 45 pour le lycée).

OUI    NON \*

Nous soussignés, père, mère, élève, reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes.

### SIGNATURES

Père, (ou tuteur)

Mère, (ou tutrice)

Elève